CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de l'Architecture et de la Construction Service Construction Collèges 12111

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. DIDIER REAULT

OBJET : Bilans financiers des opérations de la SPL Terra 13 dans le cadre de sa dissolution- confusion.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°9 du 30 mars 2018, le Conseil départemental a acté la procédure de dissolutionconfusion de la SPL TERRA 13.

Dès la dissolution de l'entreprise, actée au 1^{er} juillet 2018, les opérations de construction, dont la SPL TERRA 13 avait mandat pour le compte du Conseil départemental, ont été reprises par le Département.

Le bilan financier de chacune de ces opérations, arrêté au 30 juin 2018 par la SPL TERRA 13, est le suivant :

Construction de la caserne de gendarmerie de Roquevaire :

Avance versée au mandataire : 674 461,26 \in T.T.C. Prestations payées par le mandataire : 673 807,84 \in T.T.C. Régularisation par titre de recette : 653,42 \in T.T.C. Solde : 0,00 \in T.T.C.

Reconstruction délocalisée du collège Marcel Pagnol à Martigues :

Avance versée au mandataire : 1 615 202,04 \in T.T.C. Prestations payées par le mandataire : 1 615 171,79 \in T.T.C. Régularisation par titre de recette : 30,25 \in T.T.C. Solde : 0,00 \in T.T.C.

Démolition reconstruction restructuration du collège Versailles à Marseille :

Avance versée au mandataire : 2 085 518,70 \in T.T.C. Produits financiers : 1 364,83 \in T.T.C. Prestations payées par le mandataire : 2 086 282,53 \in T.T.C. Régularisation par titre de recette : 601,00 \in T.T.C. Solde : 0,00 \in T.T.C.

Construction d'un gymnase et reconstruction d'un plateau sportif au collège Albert Camus à Miramas :

Avance versée au mandataire : 487 360,76 \in T.T.C. Prestations payées par le mandataire : 487 320,60 \in T.T.C. Régularisation par titre de recette : 40,16 \in T.T.C. Solde : 0,00 \in T.T.C.

Reconstruction du collège Robespierre à Port Saint Louis du Rhône :

Avance versée au mandataire : 28 320 928,87 \in T.T.C. Produits financiers : 1 125,82 \in T.T.C Prestations payées par le mandataire : 28 191 760,35 \in T.T.C. Régularisation par titre de recette : 130 294,34 \in T.T.C Solde : 0,00 \in T.T.C.

Restructuration, extension et mise aux normes « PMR » du collège Roger Carcassonne à Pélissanne :

Avance versée au mandataire : 548 535,84 €T.T.C.

Prestations payées par le mandataire : 95 416,30 €T.T.C.

Régularisation par titre de recette : 453 119,54 €T.T.C

Solde : 0,00 €T.T.C.

Ces bilans, dont les soldes sont nuls, sont acceptés par le maître d'ouvrage qui a constaté les prestations réalisées.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre acte de ce compte-rendu.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL